**Esther Waeber-Kalbermatten, Vizepräsidentin des Staatsrats**

**Vorsteherin des Departements für Gesundheit, Soziales und Kultur**

**AVALEMS : Assemblée générale**

**Jeudi 30 novembre 2017, salle Grand Conseil,Sion**

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

Bonjour à tous,

Tout d’abord, j’aimerais remercier chacune et chacun d’entre vous pour le travail effectué en faveur des personnes âgées de notre canton.

Tous les dossiers avancent bien et je suis vraiment satisfaite de la collaboration entre mon Département et l’ensemble des EMS.

Je souhaite dresser un état des lieux des principaux dossiers qui nous ont occupés durant l’année 2017 et des projets en cours.

**Directives sur l’autorisation d'exploiter un EMS**

Un projet de directives a été mis en consultation auprès de tous les EMS avec un délai de réponse au 30 novembre.

Ces directives ont été revues afin d’appliquer les mesures d’économie ETS2 décidées par le Conseil d’Etat et de mettre en œuvre la motion 2.0157 faisant suite aux recommandations de la commission de gestion sur le Home St-Sylve.

De nouvelles formations comme le brevet fédéral d’assistant spécialisé en soins de longue durée et d’accompagnement ont été intégrées, ainsi qu’un renforcement de la qualité et de la sécurité. Certains éléments ont été assouplis.

Il est prévu d’y ajouter des dispositions transitoires pour la transmission des données statistiques, notamment en raison de la nécessité d’adapter les outils informatiques.

**Concernant Qualivista, le système d’assurance qualité des EMS**

1/3 des EMS a déjà été audité avec de très bons résultats et je les en félicite.

Les autres EMS seront audités d’ici au printemps 2018.

Il faut relever la bonne collaboration entre le SSP, l’AVALEMS, les EMS et l’auditeur externe, SQS.

**Au niveau de Curatime qui distingue les soins au sens strict selon la LAMal des autres prestations d’encadrement,** les analyses ont été effectuées en 2016 et 2017 pour la grande majorité des EMS.

L’objectif pour le canton est de revoir le financement global des EMS sans toutefois diminuer les budgets.

Chaque prestation pourrait ainsi être financée de manière spécifique.

Dès les résultats obtenus, un groupe de travail sera constitué en collaboration avec l’AVALEMS.

**S’agissant des directives sur les lits de court séjour, l’objectif était d’améliorer l’utilisation de ces lits dès le 1er janvier 2017**

Un prix unique de fr. 50.- par jour est demandé aux résidents.

Le subventionnement des pouvoirs publics s’élève à fr 75.- par jour, ainsi qu’à fr. 15'000.- par lit de court séjour.

La solution trouvée soutient et favorise le maintien à domicile tout en ayant un effet neutre sur les finances des EMS.

Un agenda indiquant les disponibilités, à remplir par les EMS est en ligne sur le site de l’AVALEMS.

**Enfin, quelques mots au sujet de la base de données cantonale sur les attentes d’admission en EMS qui figurait dans les recommandations de la planification des soins de longue durée :**

L’objectif pour le canton est de pouvoir disposer d’indicateurs sur les besoins réels de placements en EMS.

On prévoit ainsi la création d’un outil commun avec des droits d’accès différenciés selon les besoins. Pour ce faire, un groupe de travail composé de l’AVALEMS, du SECOSS et du SSP a été mis en place.

Comme vous pouvez le constater, ces dernières années ont été bien remplies pour nous tous.

Il me tient à cœur de vous remercier chaleureusement de l’excellent travail fourni et de votre dévouement au bien-être physique et mental des personnes âgées.

Merci de votre collaboration et que 2018 concrétise nos attentes en faveur des personnes âgées de notre canton.

Bonne soirée à tous !